

République française
Département du Gers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA ROMIEU

Délibération n°2025_062

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt deux décembre, à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA ROMIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry CAMBOURNAC, Maire.

Nombre de membres :

Afférent au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 18/12/2025

Date d'affichage : 18/12/2025

PRESENTS: CAMBOURNAC Thierry. DELOUS Fabrice. CASTAY Lionel. LAMARQUE Hervé. MEYLAN Marielle. Fabien LACOME. BAQUE Benoit CECEILLE Colette GASNIER Marie-José

EXCUSES ou ABSENTS : SOURBE Thomas. ANCELET Sylvie. MINJSBERGEN Cornelis. Hervé CHARLES. CASTAING Laurence. ADAM Martine.

ONT DONNE PRODUCTION :

ADAM Martine donne procuration à Colette CECEILLE

CASTAING Laurence donne procuration à Hervé LAMARQUE

Hervé CHARLES donne procuration à Marielle MEYLAN

Secrétaire de séance : Benoît BAQUE

OBJET : PRET BANCAIRE A COURT TERME

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter un emprunt à court terme d'un montant de 300 000 € en attente du versement des subventions accordées pour le projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village et de la restauration de la Collégiale. Il présente les différentes propositions et demande au Conseil Municipal de se prononcer.



Où l'exposé de Mr le Maire,
Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De contracter un prêt bancaire à court terme auprès du Crédit agricole aux conditions financières suivantes :
 - Montant du prêt : 300 000 €
 - Taux fixe : 2,57 %, TEG : 2,7047 %
 - Frais de dossier : 400 €
 - Durée : 12 mois, échéances trimestrielles
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat de prêt à court terme au nom de la commune auprès du Crédit agricole Pyrénées Gascogne.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Le Maire,
Thierry CAMBOURNAC

